Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 08.01.2025

Titre : Soutenir la communication des associations et des clubs avec un réseau performant de panneaux d'affichage libre.

☐ **Préavis n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ **Rapport n° :** **01/2025**

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1:	Mme Laetitia KULAK
PLR 2 :	M. Marc Veraguth, en remplacement de M. Fabien LOI ZEDDA
PLR 3 :	M. Julian PIDOUX
PS 1 :	M. Michael CROTTAZ
PS 2 :	Mme Léa PACOZZI
Verts.es 1 :	Mme Barbora DAVIDEK
Verts.es 2 :	M. Youri ROSSET
Vert'lib :	Mme Manon REIST
EP :	M. Ernest Corbaz, en remplacement de M. David REGAMEY

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Alain Monod.

Introduction

M. Monod nous présente la réponse de la municipalité au préavis de M Pidoux. Il relève le fait qu'il aurait été possible de faire plus simplement une interpellation plutôt qu'un postulat au vu du sujet, et que la réponse de la municipalité aurait été la même. Il explique aussi la décision de ne pas mettre de panneau d'affichage à la déchetterie car le but est que les gens ne s'attardent pas trop à cet endroit pour ne pas créer trop de file d'attente. M. Pidoux est satisfait de la réponse à son postulat, il remercie la municipalité. Il pense que d'autres options peuvent encore arriver selon comment la commune se développe et il encourage la municipalité à continuer dans cette voie.

Discussion générale

Une conseillère pense que c'est « has been » d'avoir des panneaux en physique. Elle propose de privilégier Facebook, l'application, le site internet, ou alors des panneaux numériques défilants. Un conseiller relève que sans panneaux en physique, on prive une partie de la population de ces informations. M. Monod rappelle qu'il y avait des panneaux dynamiques (numériques), mais qui ne fonctionnaient plus et finalement il a été décidé de ne pas les remplacer et l'application a été mise en place. Il attire l'attention sur le fait que les panneaux numériques peuvent être un danger pour la sécurité publique car elle capte l'attention des automobilistes Il relève l'existence « d'Action citoyenne » récemment mise sur cette application et qui permet aux gens de signaler par photo des problèmes/choses à régler dans la commune. Le site internet est en phase de renouvellement, pas très dynamique pour l'instant. En réponse à une inquiétude concernant les déchets engendrés par des affiches qui traînent, un commissaire propose que ces panneaux soient nettoyés régulièrement par les employés communaux. Il relève aussi le fait qu'il a été observé que les moyens traditionnels (physiques) restent plus efficaces pour faire de la publicité dans certains cas. Une commissaire insiste sur le fait de ne pas installer ces panneaux dans des zones vertes, et les garder « propres ». Un commissaire suggère de veiller à ce que les panneaux soient uniformes pour qu'ils soient identifiables par la population. Il y a aussi deux panneaux officiels de la commune, dont le contenu est donc géré par les employés communaux, à la Croix-Blanche et aux Croisettes. Un commissaire relève aussi que dans les écoles on peut demander à afficher quelque chose. Il faut cependant demander au secrétariat (important d'autant plus qu'il y a un règlement précisant que les adultes n'ont pas à se balader dans l'enceinte scolaire sans raison). Une commissaire demande pourquoi rajouter des panneaux alors qu'on pourrait utiliser les abribus ? Réponse, on n'a pas l'autorisation de mettre sur la vitre de l'abribus (TL). Une commissaire demande s'il y a une bonne communication entre les associations et la municipalité à propos des moyens de promotion de leurs activités. M Monod répond que c'est le cas cependant que c'est rare que les associations contactent la municipalité. Un commissaire relève que les emplacements proposés dans le préavis sont plutôt bien placés selon lui. Les endroits ont aussi été choisi en fonction des terrains appartenant à la commune. Les nouveaux panneaux seraient en aluminium, pourquoi ? C'est le standard maintenant, et cela nécessite moins d'entretien. Une commissaire demande quand sera refait le site internet de la commune, pour l'instant on ne sait pas. L'assemblée accepte le règlement permettant la non lecture du rapport lors du conseil communal, sauf à la demande de 10 conseillers au moins.

Amendement-s

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Vœux/questions

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le rapport suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 01/2025 de la Municipalité du 09.12.2024 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux intitulé « Soutenir la communication des associations et des clubs avec un réseau performant de panneaux d'affichage libre ».

Le président rapporteur de la commission
Rosset Youri

22 janvier 2025